



Mars 2018

## Info riverains

Saint-Étienne Métropole est entrée dans le cercle restreint des 22 Métropoles françaises et se donne l'ambition d'accueillir de grands événements. C'est dans cette logique que notre territoire accueille, mercredi 7 mars 2018, une étape de la course cycliste internationale Paris - Nice. Il s'agit d'un contre-la-montre individuel entre La Fouillouse et Saint-Étienne.

Date de l'événement :  
Mercredi 7 mars 2018

### ARRIVÉE - SAINT-ÉTIENNE (SECTEUR STADE GEOFFROY-GUICHARD)

#### MERCREDI 7 MARS, LA CIRCULATION SERA INTERDITE ENTRE 6 HEURES ET 20 HEURES :

- rue de la Tour – entre le rond-point A. Kivilev et l'allée des Frères Gauthier,
- rue Paul et Pierre-Guichard, en totalité,
- boulevard Roger-Rocher - entre l'avenue Manuel Fernandez et la rue Paul et Pierre Guichard,
- rue Claude Verney-Carron – entre la rue Antoine Cuissard et la rue Montyon - sur la voie de droite.

#### MERCREDI 7 MARS, LA CIRCULATION SERA INTERDITE ENTRE MIDI ET 17 HEURES : (sauf sur autorisation des autorités de police)

- rue de la Tour – entre la limite de commune et le rond-point A. Kivilev,
- rond-point A. Kivilev,
- rue Pierre de Coubertin - entre la rue Fleming et le rond-point A. Kivilev (sauf accès au CTM),
- rue des Trois-Glorieuses – entre l'intersection avec la rue Auguste Guitton et le rond-point A. Kivilev (sauf riverains et STAS jusqu'à 13h00),
- allée du Père Chossonnerie (sauf entreprises et desserte),
- allée Jean Lauer,
- allée des Frères-Gauthier (sauf véhicules ASO et gendarmerie et Sport),

La circulation rue des Frères-Gauthier sera mise en sens unique. La sortie des véhicules pourra s'effectuer uniquement sur le boulevard Verney Carron.

La suite au verso

### MERCREDI 7 MARS, LE STATIONNEMENT SERA INTERDIT ET GÊNANT :

- du lundi 5 mars à 22h00 au jeudi 8 mars 2018 à 8 h : le parking P3 de la place Charles Paret (réservé aux animations),
- du mardi 6 mars à 23h00 au mercredi 7 mars 2018 à 20 h :
  - les parkings P4, P6 et P7, P8 et P8 bis, boulevard Roger-Rocher,
  - rue de la Tour,
  - rond-point Andreï Kivilev,
  - rue Paul et Pierre Guichard,
  - rue Claude Verney-Carron entre la rue A. Cuissard et la rue Montyon.

### MERCREDI 7 MARS, DISPOSITIF RUE DE LA TOUR :

- La circulation des piétons sera interdite rue de la Tour par mesure de sécurité entre la rue de la Vignasse et la rue des Bouvreuils.

### AUX INTERSECTIONS AVEC L'ENSEMBLE DES VOIES DU PARCOURS :

Les coureurs entreront à Saint-Étienne par la rue de la Tour (en provenance de la RD 11-2), traverseront le rond-point A. Kivilev, emprunteront à nouveau la rue de la Tour puis la rue Paul et Pierre-Guichard.

De manière aléatoire, en fonction du flux de circulation, des points de déviation seront mis en place aux intersections avec l'ensemble des voies du parcours et sur l'initiative des services d'ordre (sauf véhicules Paris Nice, véhicules de secours, services d'ordre).

**Saint-Étienne Métropole et la ville de Saint-Étienne  
vous remercient de votre compréhension et s'excusent pour la gêne occasionnée.**

**Contact : Saint-Étienne Métropole / 04 77 49 21 49**

**Saint-Étienne**  
ville de  
L'expérience design